

Bourses de Master ou complément de formation - Architecture

= *Studienstipendien – Master-/Aufbaustudium für ausländische Graduierte im Fachbereich Architektur*

= *Study Scholarships – Postgraduate Studies for Foreign Graduates in the Field of Architecture*

Appel à candidatures

Cette bourse permet de poursuivre des études de master ou de suivre un cursus d'approfondissement post-diplôme en Allemagne et favorise des échanges entre collègues du même domaine.

Date limite de dépôt de candidature

30 septembre 2020

Qui peut postuler ?

Cette bourse s'adresse aux étudiants titulaires, au moment de l'entrée en vigueur de la bourse, d'une licence, d'un master ou d'un diplôme de fin d'études en architecture, architecture d'intérieur, conservation du patrimoine, planification urbaine et régionale, architecture et aménagement de paysage.

Que subventionne-t-on ?

Ces bourses sont destinées à :

- la poursuite des études de Master ou d'un post-diplôme **sanctionné par un diplôme** au sein d'un établissement d'enseignement supérieur public ou reconnu par l'État allemand.
- un approfondissement post-diplôme **non diplômant** (pas un premier cycle d'études) au sein d'un établissement d'enseignement supérieur public ou reconnu par l'État allemand.

Seuls des projets d'études dans le domaine de la conception et planification sont subventionnés.

Cette bourse NE s'adresse PAS aux candidats en histoire de l'architecture ou aux candidats envisageant un séjour de recherche. Ceux-ci peuvent déposer une demande dans le cadre des bourses d'études pour toutes disciplines ou bourses de recherche.

Durée de la bourse

a. Master ou post-diplôme (diplômant) :

- 10 à 24 mois en fonction de la durée de la filière choisie.
- La bourse prend effet à partir du 1^{er} octobre de l'année qui suit la candidature, mais le boursier peut bénéficier d'un cours de langue en amont.
- Les bourses sont attribuées pour la durée d'études de la filière choisie (maximum 24 mois). Cependant, pour les études d'une durée de 2 ans, les résultats de la première année détermineront, si une prolongation de la bourse pour la deuxième année est possible. Ceux-

ci devront confirmer que le boursier est bien en mesure de mener à bien ses études dans les délais prévus.

- Les candidats effectuant, au moment où ils déposent leur demande de bourse, la 1^{ère} année de Master ou de complément de formation en Allemagne, peuvent demander un financement pour la 2^{ème} année seulement. Une prolongation de la bourse est alors exclue.

b. Approfondissement post-diplôme (non diplômant) :

- 1 année (10 mois).
- La bourse prend effet à partir du 1^{er} octobre de l'année qui suit la candidature, mais le boursier peut bénéficier d'un cours de langue en amont.

Prestations liées à la bourse :

- Allocation mensuelle de 861 €.
- Allocation forfaitaire pour frais de transport, si ceux-ci ne sont pas pris en charge par l'établissement d'origine ou un tiers.
- Allocation pour les études et la recherche (forfait annuel).
- Couverture sociale (assurance maladie, accidents et responsabilité civile).

Sous certaines conditions, le boursier pourra également bénéficier des prestations complémentaires suivantes :

- Aide mensuelle au logement.
- Supplément mensuel pour les membres de la famille accompagnant le boursier lors de son séjour (époux, épouse, enfants).

Pour préparer linguistiquement le séjour en Allemagne, les boursiers peuvent bénéficier d'un financement par le DAAD :

- d'un cours de langue en ligne « Deutsch-Uni Online (DUO) » (www.deutsch-uni.com [<http://www.deutsch.uni.com>]) pendant 6 mois, dès réception de l'avis de bourse.
- si nécessaire : d'un cours de langue de 2, 4 ou 6 mois avant le début du séjour d'études. Le DAAD décide de l'attribution et de la durée du cours de langue en fonction du niveau de langue et du projet des boursiers. La participation au cours de langue est obligatoire si la filière choisie est enseignée en allemand.
- d'un cours de langue choisi par le boursier pendant le séjour en Allemagne (remboursement de 70 % du prix total).
- des frais pour l'examen TestDaF passé, soit en France après réception de l'avis de bourse du DAAD, soit avant la fin du séjour d'études en Allemagne (remboursement).
- Pour les boursiers bénéficiant d'un cours de langue avant le début du séjour d'études : frais pour l'examen DSH ou l'examen du Goethe-Institut passés pendant leur séjour en Allemagne (remboursement).

Critères de sélection :

La sélection des boursiers est effectuée par une commission de sélection indépendante composée de professeurs d'établissements d'enseignement supérieur en Allemagne. La décision de la commission est basée sur la qualité du dossier de candidature et du dossier artistique (voir :

<https://www.daad.de/en/study-and-research-in-germany/scholarships/scholarship-database/additional-information-architecture/> [<https://www.daad.de/en/study-and-research-in-germany/scholarships/scholarship-database/additional-information-architecture/>]).

Conditions de candidature :

- Quelles sont les conditions à remplir pour postuler à cette bourse ?
- Le diplôme ne doit pas dater de plus de 6 ans au moment du dépôt de la candidature.
- Les demandes des candidats résidant en Allemagne depuis plus de 15 mois au moment du dépôt de leur dossier ne seront pas prises en compte.
- **Si le cursus choisi prévoit un stage ou séjour de plusieurs mois à l'étranger, celui-ci peut être financé sous certaines conditions :**
 - Le séjour est indispensable pour mener à bien vos études.
 - Le séjour ne représente pas plus d'un quart de la durée de votre bourse. Les séjours plus longs ne sont pas subventionnés, pas même en partie.
 - Le séjour n'a pas lieu en France.

Connaissances linguistiques :

Les candidats doivent avoir une très bonne maîtrise de la langue d'enseignement requise par l'établissement d'accueil. Si le candidat ne peut pas attester, au moment de la candidature, du niveau de langue requis, il lui est conseillé de stipuler dans sa demande, comment il compte s'y prendre pour atteindre le niveau requis avant le début des études ciblées. Merci de vérifier auprès des établissements choisis si vous devez joindre le justificatif de langue requis au moment de la candidature.

Soutien pour l'apprentissage de la langue allemande

Pour préparer linguistiquement le séjour en Allemagne, les boursiers peuvent bénéficier d'un financement par le DAAD afin d'obtenir le niveau requis par l'établissement d'accueil. Veuillez consulter les offres mentionnées sous « Prestations liées à la bourse ».

Renseignements

DAAD – Office allemand d'échanges universitaires

Maison de la Recherche - Sorbonne Université

Mme Eske Ewen

Bureau 512bis

28, rue Serpente

75006 Paris

France

Tél. : +33 (0)1 53 10 57 80

Mél : ewen@daad.de

www.daad-france.fr

Procédure de candidature :

- Lisez attentivement les remarques complémentaires concernant la procédure de candidature ci-dessous.
- Consultez le guide de candidature (disponible en pdf sur www.daad-france.fr → **Trouver un financement** → **Aide à la candidature**).
- Cherchez votre programme de bourses dans la base de données www.funding-guide.de
- (= Studienstipendien – Master-/Aufbaustudium für ausländische Graduierte im Fachbereich Architektur / *Study Scholarships – Postgraduate Studies for Foreign Graduates in the Field of Architecture*).
- Cliquez ensuite sur le bouton « Bewerbung einreichen » / « *Submit application* ») qui vous renvoie vers le [portail de candidature du DAAD](#).
- Choisissez la langue du portail (allemand ou anglais).

Remarques complémentaires concernant la procédure de candidature :

- Le dépôt du dossier de candidature se fait en ligne sur le portail du DAAD. À l'issue de la candidature en ligne, un exemplaire du document récapitulatif (« Bewerbungszusammenfassung » / « *application summary* ») est disponible sur le portail. Des documents supplémentaires sont à envoyer par voie postale.
- Le portail de candidature est accessible au plus tard 6 semaines avant la date limite de candidature et est ouvert jusqu'à minuit (UTC +2) le dernier jour de candidature. Il vous sera possible d'accéder à ce programme de bourses seulement pendant cette période de dépôt des candidatures. Une fois le délai passé, il ne sera plus possible de déposer sa candidature.
- Les candidatures tardives ou incomplètes ne seront pas prises en considération. Le candidat prend la responsabilité de veiller à ce que sa candidature soit complète.
- Les candidatures sont à rédiger en allemand ou en anglais. Tous les documents mentionnés sous les points 1 et 2 seront impérativement en allemand ou en anglais. Tous les documents disponibles en d'autres langues sont à traduire en allemand ou en anglais.
- **NB** : La copie des diplômes et attestations ne doit pas être certifiée conforme lors du téléchargement des pièces à joindre. Si votre candidature devait être retenue, l'administration

du DAAD à Bonn est en mesure d'exiger une copie certifiée conforme. L'administration du DAAD à Bonn pourrait exiger une traduction assermentée en cas d'attribution de la bourse.

- **Ne pas télécharger vos échantillons de travail** sur le portail de candidature du DAAD !
- Les dossiers de candidature sont conservés au DAAD. Les données fournies par les candidats sont sauvegardées par le DAAD et, en vertu des lois de la législation allemande et celle de l'Union européenne, demeurent confidentielles et ne sont utilisées que pour le traitement des dossiers de candidature.

1. Pièces à joindre en anglais ou en allemand (à uploader sur le portail de candidature) :

- **Le formulaire de candidature** rempli (disponible sur le portail).
- **Un CV complet** (3 pages maximum).
- **Un exposé détaillé et précis du plan d'études** mettant en avant la motivation personnelle du candidat. Cet exposé doit également préciser la durée globale, le planning du séjour envisagé et la durée totale de la bourse demandée (3 pages maximum).
- Une photocopie de **tous les diplômes** obtenus depuis le baccalauréat ainsi qu'une photocopie des **relevés de notes** correspondants incluant l'explication du système de notation de votre pays (p.ex. à l'aide des grilles d'équivalence).
- Une photocopie du **diplôme de fin d'études** ainsi qu'une **photocopie du relevé de notes** correspondant. Ces pièces sont à fournir, au plus tard, au mois de septembre suivant la candidature, avant l'entrée en vigueur de la bourse.
- Des **justificatifs de la maîtrise de la langue** d'enseignement en Allemagne **datant de moins de 2 ans** :
 - Si votre langue d'enseignement sera l'allemand, vous devez joindre un justificatif de la maîtrise de l'allemand ou le résultat d'un Test-DaF du niveau B1 selon le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). En général, les établissements d'enseignement supérieur allemands demandent un niveau d'allemand B2, voire C1.
Pour la candidature à la bourse, le niveau B1 est suffisant (selon le CECRL ou le Test-DaF).
 - Si votre langue d'enseignement sera l'anglais, vous devez joindre un justificatif de la maîtrise de l'anglais (p.ex. TOEFL ou IELTS).
- Le candidat peut, le cas échéant, également joindre toute attestation susceptible de soutenir la candidature (certificats de stages, certificats de travail, etc.).
- Une liste de tous vos travaux contenant des données détaillées (dimension, date de création, lieu etc. Consultez cette fiche d'information ([allemand](#) / [anglais](#)) pour plus de détails.
- Une déclaration dans laquelle vous certifiez que les œuvres artistiques soumises ont bel et bien été réalisées par vos soins ou en collaboration. Dans le cadre d'une collaboration ou d'un projet, décrivez ou signez exactement ce que vous avez créé vous-mêmes.

a. Dans le cadre d'un master ou post-diplôme diplômant :

- le candidat doit également joindre le formulaire suivant : [Informationen über Ihre gewünschten Masterstudiengänge](#).
- Le cas échéant, la **lettre d'admission** du candidat à un programme d'études. Cette pièce est à fournir, au plus tard, au mois de septembre suivant la candidature, avant l'entrée en vigueur de la bourse.

b. Dans le cadre d'un cursus d'approfondissement non diplômant :

- Lettre d'accueil d'un professeur de l'établissement d'accueil.

2. À envoyer impérativement par voie postale à l'adresse indiquée ci-dessous :

- Une chemise avec des échantillons de vos travaux (merci de vous reporter aux liens suivants et vous tenir strictement à ces indications pour constituer votre dossier artistique ([allemand / anglais](#))).
- La couverture du document récapitulatif de la candidature imprimée (« Deckblatt zur Bewerbung » de la « Bewerbungszusammenfassung » / « Cover sheet to application » de la « Application summary »), généré en pdf à l'issue de la candidature sur le portail.
- Un formulaire de recommandation (à télécharger sur le portail de candidature) : Afin de télécharger le formulaire, vous devez vous connecter au portail de candidature du DAAD et cliquer sur « Personenförderung » → « Gutachten anfordern » → « Gutachterformular erzeugen » (en anglais : « Personal funding » → « Request for reference form » → « Generate reference form »). Transmettez le formulaire par voie électronique au professeur qui vous recommande afin qu'il le remplisse et **signe à la main**. Les rapports sont confidentiels et seront transmis soit par l'enseignant directement au bureau du DAAD à Bonn, par courriel ou par voie postale, soit par le candidat lui-même, dans une enveloppe scellée. Le formulaire de recommandation rempli ne doit donc pas être transféré (*uploadé*) sur le portail avec les autres documents.

NB : En raison de la pandémie actuelle, les demandes dont les échéances sont fixées en 2020 peuvent être acceptées sans le formulaire de recommandation.

Mme Saskia Schmitz

DAAD – Deutscher Akademischer Austauschdienst
Referat ST 24 – West-, Nord- und Südeuropa
Kennedyallee 50
53175 Bonn
Allemagne

Tél. : +49 (0)228 882 5711

Mél : saskia.schmitz@daad.de

ATTENTION

Votre candidature n'est recevable que si vous avez transmis l'ensemble des documents comme indiqué sous les points 1 (documents à télécharger sur le portail de candidature) et 2 (documents à envoyer par voie postale).

Une fois votre candidature soumise sur le portail, les collègues de Bonn communiquerons avec vous via la messagerie du portail. Merci de vérifier régulièrement si vous avez reçu un message et de nous répondre également via la messagerie du portail.

La sélection des boursiers est effectuée par une commission du DAAD, mais c'est l'établissement allemand d'accueil qui décide de l'admission définitive du boursier. Dans la plupart des cas, le candidat doit passer un examen d'entrée. Le DAAD ne prend pas en charge d'éventuels frais d'examen. Il est donc indispensable que les candidats se renseignent préalablement quant aux modalités d'admission de l'établissement dans lequel ils veulent poursuivre leur formation. Si le candidat n'est accepté dans aucun des établissements ciblés pour la filière envisagée, la bourse ne pourra pas être maintenue, même si celui-ci a déjà reçu au préalable un avis de bourse du DAAD.

Si vous êtes sélectionné(e), vous recevrez l'avis de bourse (ainsi que tous les autres documents importants) également via le portail de candidature. Dès réception de l'avis de bourse, vous devrez le télécharger et l'enregistrer à nouveau sur le portail de candidature pour accepter la bourse. A défaut, la bourse ne pourra vous être attribuée.

Note : Pour les candidats des pays hors de l'Union européenne, il est important de mentionner le contenu exact de votre envoi pour la douane, par exemple « Dossier de candidature pour une bourse constitué de documents et formulaires remplis et signés, une lettre de recommandation et une chemise contenant des échantillons de mes travaux (pas de marchandise) ».

Mise à jour le 23/07/2020